Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024 2024-060

ublié le

ID: 030-213002124-20240618-2024_060-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	15

Objet:

Demande de fonds de soutien pour le projet labellisé 80 ans de la Libération L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin. le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation: 13 juin 2024

<u>Présents</u>: Nicolas CARTAILLER, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO

Absents excusés: Corinne LEBFEVRE, Elma PIRAZZI, Manon BLOQUE, Eric GONSSARD

Absents représentés : Pierre DE QUEYLARD pour Nicolas CARTAILLER, N'Fissa BENSAID pour Cécile FABRE, Carole GALINY pour Sabine HUGUES

Secrétaire de séance : Cécile FABRE

La commune de Remoulins, en collaboration avec d'autres partenaires associatifs, a été labellisée pour participer aux commémorations des 80 ans de la Libération.

De ce fait, la commune peut prétendre à un fonds de soutien du Ministère de la Défense afin de financer les différentes actions qui vont être mises en place à cette occasion.

Le coût estimatif de ces évènements s'élève 1 552.50 €, et est présenté dans le plan de financement prévisionnel, ci-dessous :

COUT PREVISIONNEL GLOBAL				
FINANCEMENT	%	MONTANTS (H.T)		
Coût total du projet :	100,00 %	1 552,50 €		
Subventions sollicitées :	40,58 %	630,00 €		
Etat – Ministère de la Défense	24,48 %	380,00€		
Souvenir Français	16,10 %	250,00 €		
Reste à charge (autofinancement)	59,42%	922,50 €		

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets gardois pour le 80e anniversaire des débarquements de la Libération et de la Victoire,

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat Ministère de la Défense, ainsi que de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à la réalisation de ce projet.

Le secrétaire de séance,

Cécile FABRE

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u>